



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-426**

Séance publique du

28 septembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180928- lmc1140925-DE-1-1
Date de signature : 02/10/2018
Date de réception : mardi 2 octobre 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNE ✓ - COMPTE RENDU AFFICHE ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : CONTRAT DE COMMISSAIRE DE L'EXPOSITION "LES COLLECTIONS EGYPTIENNES DU  
MUSEE GRANET"**

Le 28 septembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 21/09/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Patricia BORRICAND à Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jules SUSINI.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Charlotte BENON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Claude MAINA, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et  
Attractivité  
Musée Granet et ses annexes

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2018

Nomenclature : 8.9  
Culture

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : CONTRAT DE COMMISSAIRE DE L'EXPOSITION "LES COLLECTIONS EGYPTIENNES DU MUSEE GRANET"

- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

En 2019, le musée Granet revisite ses collections permanentes et propose une présentation renouvelée de ses collections égyptiennes à partir du mois de décembre. Dans la continuité d'une précédente exposition sur le même sujet en 1995, cette présentation est l'occasion de montrer au public les nouvelles restaurations engagées sur les pièces égyptiennes et propose un avant-goût des manifestations autour du bicentenaire du déchiffrement des hiéroglyphes (1822). La collection égyptienne du musée Granet comprend environ 150 pièces, dont un petit nombre sont majeures voire exceptionnelles. L'exposition est placée sous le commissariat général de Christophe Barbotin conservateur en chef au Département des Antiquités égyptiennes du musée du Louvre, déjà commissaire pour le musée Granet en 1995. Elle sera accompagnée de dispositifs pédagogiques importants et donnera lieu à une nouvelle publication scientifique.

L'objet de la présente convention présentée est la mise en place du contrat de commissariat de Christophe Barbotin qui définit ses missions.

Il établira le synopsis et la sélection des oeuvres et fournira au Musée Granet la liste des œuvres à solliciter auprès des prêteurs. Il se chargera des recherches documentaires (biographie, iconographie, presse), de la coordination du catalogue de l'exposition dont il est l'auteur principal, du choix des auteurs et des textes, du contenu documentaire. Il établira les

sections, la relecture pour validation des textes des différents contributeurs. Il travaillera avec l'éditeur et le maquettiste à l'aspect visuel du catalogue et des documents imprimés.

Il installera l'exposition : établissement des sections et organisation de l'accrochage.

Pour l'ensemble de ces missions, un contrat de commissaire doit être établi, il reprend les missions énumérées ci-dessus. Monsieur Barbotin ne souhaitant pas d'honoraires de commissariat, il lui sera remboursé l'intégralité des frais qu'il sera amené à engager pour la réalisation de l'exposition pendant la durée du présent contrat.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le contrat de commissaire de l'exposition Les collections égyptiennes du musée Granet entre Christophe Barbotin et le musée Granet / Ville d'Aix en Provence;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat annexé ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération ;
- **DIRE** que la dépense sera inscrite sur les crédits prévus en section de fonctionnement du musée Granet compte 62 ;

-

Présents et représentés	: 43
Présents	: 33
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 43
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Reine Merger', with a long horizontal stroke extending to the right.

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Contrat de commissariat d'exposition  
«Les collections égyptiennes du musée Granet»

Entre :

**MAIRIE D'AIX EN PROVENCE**, collectivité territoriale dirigée par Madame Maryse JOISSAINS- MASINI, Maire d'Aix en Provence, représentée par : madame Marie-Pierre SICARD- DESNUELLE, Adjoint au Maire déléguée au Patrimoine, secteur sauvegardé et relations avec l'atelier du Patrimoine, politique patrimoniale, embellissement de la Cité - Musées (hors Muséum d'Histoire Naturelle) Archives Municipales - Relations avec l'Hôpital - Santé dûment habilité aux fins présentes

**Ci-après désignée Mairie d'Aix en Provence / Musée Granet**

et

**Monsieur Christophe BARBOTIN**  
Demeurant 33 rue Jacob, 75006 Paris

**Ci-après désigné : le Commissaire**

**Article 1: Objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet la prestation de commissariat pour l'exposition *Les collections égyptiennes du musée Granet* (titre provisoire), organisée par la Mairie d'Aix en Provence / Musée Granet et présentée de fin novembre 2019 à début avril 2020 au musée Granet.

**Article 2: Durée**

Le délai d'exécution du contrat débute au lendemain de sa signature et expire à la clôture de la manifestation au musée Granet.

**Article 3 : Engagements des parties**

**3.1. Engagements du Commissaire**

a) Synopsis et sélection des œuvres

La charge scientifique et intellectuelle de l'exposition est partagée avec Bruno Ely, co-commissaire de l'exposition, conservateur en chef et directeur du musée Granet.

Le commissaire établit le synopsis de l'exposition pour septembre 2018. La liste définitive des œuvres sera présentée en fin d'année 2018. Les demandes de prêt aux institutions extérieures sont effectuées par la Mairie d'Aix en Provence / Musée Granet. Le commissaire est consulté sur les choix scientifiques à faire en matière de restauration. En cas d'indisponibilité des œuvres pressenties pour être présentées à l'issue d'une première sélection, il est force de proposition pour trouver des pièces substituables dans des institutions extérieures si nécessaire.

#### b) Recherches documentaires et écriture des textes

Le commissaire effectue l'ensemble des recherches et est responsable du contenu documentaire. Il rédige les textes nécessaires à la présentation muséographique et à la communication.

#### c) Catalogue

Le commissaire participe à l'établissement du contenu du catalogue dont il est l'auteur principal. Il organise les sections, définit le nombre et les attentes sur les prises de vue à réaliser sur les oeuvres et rédige les annexes. Il relit les textes des autres contributeurs. Il travaille avec l'éditeur et le maquettiste à l'aspect visuel du catalogue et des documents imprimés.

#### d) Communication, conférence de presse et inauguration

Le commissaire fournit l'ensemble des textes nécessaires aux documents de communication. Il est associé au choix des différents visuels requis.

Il intervient lors de la conférence de presse qui se tiendra le jour de l'inauguration de l'exposition et participe aux différents temps du vernissage.

#### e) Montage de l'exposition

Le commissaire présente un schéma d'exposition chronologique ou thématique détaillé construit à partir du synopsis et tenant compte des espaces d'exposition temporaires du musée Granet. La Mairie d'Aix en Provence / Musée Granet est en charge de la sélection du scénographe maître d'oeuvre. Le commissaire participe aux différentes étapes des études de maîtrise d'oeuvre (validation de l'APD, validation des schémas graphiques, etc.) et contribue au suivi du chantier muséographique.

Le commissaire définit les éléments du cahier des charges en vue du soclage des œuvres.

Il participe au montage de l'exposition, dont la supervision finale revient cependant au musée Granet.

#### f) Activités complémentaires autour de l'exposition

Le commissaire peut être sollicité pour apporter son concours à l'établissement de la programmation culturelle autour de l'exposition.

Il est appelé à intervenir dans le cadre d'activités complémentaires en vue de la diffusion publique de l'exposition (conférences, ateliers, tables rondes). Les frais découlant de ces activités seront pris en charge par la Mairie d'Aix en Provence / Musée Granet.

#### 3.2 : Engagement de la Mairie d'Aix en Provence / Musée Granet

- se chargera de l'accrochage des oeuvres selon les indications fournies par le commissaire,
  - se charge de la réalisation des éléments scénographiques,
  - se charge du transport aller et retour des oeuvres composant l'exposition ainsi que leur assurance (selon les valeurs transmises par les prêteurs)
  - se charge de la réalisation du catalogue d'exposition et fournira gracieusement au commissaire vingt exemplaires du catalogue réalisé à l'occasion de cette exposition,
  - prendra à sa charge la conception et fabrication des outils de communication,
- L'ensemble des éléments ou outils de communication (affiches, carton d'invitation, dépliants,

dossier de presse) devront être soumis avant toute diffusion à la validation du cocontractant.

- mène une politique active de recherche de mécénat (dîner de gala, entreprises partenaires).
- envoie, dans la limite de 50 noms des cartons d'invitation à des personnes dont les noms et les adresses seront fournis par le commissaire.

#### **Article 4: Cession de droits**

Le commissaire cède les droits de reproduction et de représentation des productions intellectuelles, orales et écrites conçues aux fins de l'exposition.

Les droits d'utilisation des données sont acquis entre autre pour les projets suivants :

- enrichissement de la base de données d'inventaire des collections,
  - mise en ligne sur les sites du musée, de la Ville d'Aix-en-Provence et autres sites culturels et internet avec des images en basse définition,
  - illustration des bornes interactives et multimédia du parcours muséographique de l'exposition,
  - éditions papiers et numériques (catalogues d'exposition, catalogues d'inventaire et monographies thématiques, articles de périodiques scientifiques ou de vulgarisation, toutes les publications de communication),
- supports de communication,
- etc.

#### **Article 5: Défraiements**

Il ne sera pas versé d'honoraires au commissaire.

La Ville d'Aix-en-Provence prendra en charge l'ensemble des frais de transports, d'hébergement et de repas et autres frais que le commissaire sera amené à engager pour la réalisation des missions énoncées dans l'article 3 pendant la durée du présent contrat.

Le règlement sera effectué sur présentation des factures originales engagées par le commissaire.

Fait à, Aix en Provence Le .....  
en deux exemplaires originaux

**Mairie d'Aix en Provence :**  
**SICARD-DESNUELLE**  
Adjoint au Maire déléguée

**Monsieur Christophe BARBOTIN Marie-Pierre**